

Placements financiers des sociétés d'assurance – France • 2^{ème} trimestre 2021

Hausse des valorisations de + 14 milliards d'euros au deuxième trimestre 2021

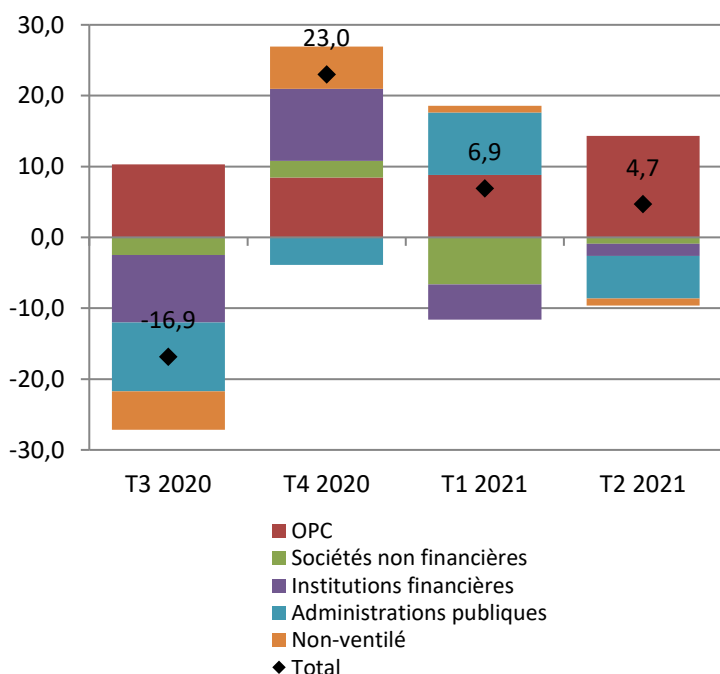
À fin juin 2021, l'encours de placements financiers des assureurs atteint 2 766 Mds €, en progression de + 18 milliards d'euros. Cette augmentation résulte d'une revalorisation de leur portefeuille (+ 14 Mds) ainsi que de placements nets positifs (+ 4 Mds).

La hausse des valorisations provient essentiellement des fonds non monétaires (+ 19 Mds), en particulier des fonds actions (+ 12 Mds) et des fonds mixtes (+ 5 Mds), mais également des actions cotées (+ 4 Mds) en lien avec la hausse des marchés actions (hausse de 7 % du CAC 40 au deuxième trimestre 2021). En revanche, la valorisation du portefeuille obligataire diminue de 10 Mds en lien avec la hausse des taux longs (hausse de 19 points de base de l'OAT 10 ans sur le trimestre).

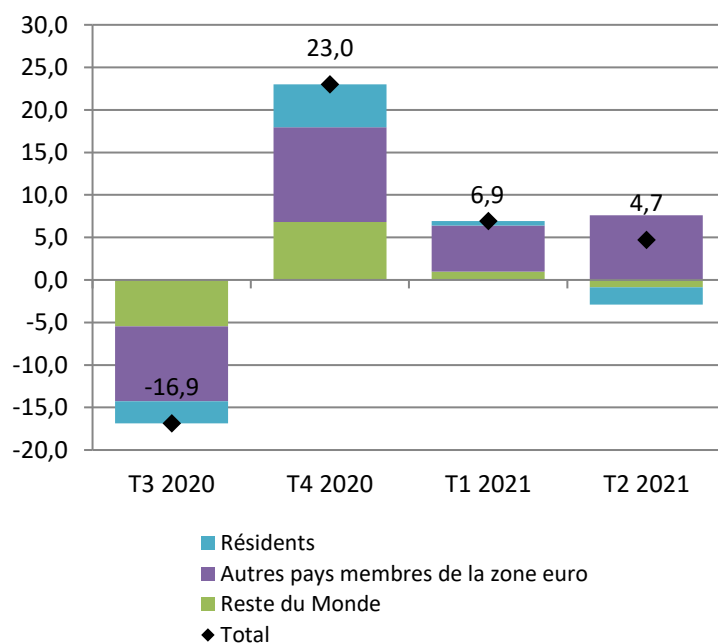
Les assureurs sont principalement acheteurs nets de parts de fonds non monétaires (+ 12 Mds), en particulier des autres fonds, des fonds obligations et des fonds actions (chacun pour + 3 Mds). Ils sont acheteurs nets également de parts de fonds monétaires (+ 2 Mds) ainsi que d'actions non cotées (+ 2 Mds). Les assureurs sont acheteurs nets seulement de titres émis en zone euro hors France (+ 8 Mds). En revanche ils sont vendeurs nets de titres de créances (- 12 Mds), principalement émis par les administrations publiques (- 6 Mds) et par les IFM (- 6 Mds).

Flux des placements titres¹ des sociétés d'assurance (en milliards d'euros)

Par catégorie d'émetteurs²



Par zone géographique



1. Titres de créance et de capital, ainsi que parts d'OPC

2. OPC signifie « Organismes de Placement Collectif ». Le non-ventilé du graphique par catégorie d'émetteurs correspond aux obligations et actions émises hors de la zone euro.

Placements financiers des sociétés d'assurance au T2 2021

(encours au prix de marché, variation, flux de souscription, valorisation, en milliards d'euros)

		Assurance Vie et Mixte			Assurance Non-Vie			Total Assurances		
		Flux	Valorisation	Encours	Flux	Valorisation	Encours	Flux	Valorisation	Encours
Monnaie et dépôts		0,9	0,0	33	0,0	0,0	15	0,9	0,0	49
Titres de créance	CT (maturité d'origine)	-0,9	0,0	18	-0,5	0,0	5	-1,5	0,0	23
	LT (maturité d'origine)	-11,4	-9,7	1 427	0,8	-0,4	113	-10,6	-10,1	1 540
Prêts		-1,0	0,0	50	-0,1	0,0	10	-1,2	0,0	60
Titres de capital	Actions cotées	0,7	3,9	80	0,2	-0,1	14	0,9	3,9	94
	Actions non cotées	1,3	0,7	67	0,3	0,4	32	1,6	1,0	99
	Autres	-0,2	-0,1	25	0,1	0,6	27	-0,1	0,5	52
OPC	Fonds monétaires	0,7	-0,1	84	1,7	0,0	10	2,4	-0,1	94
	Fonds non monétaires	12,0	18,0	711	0,0	0,7	42	12,0	18,7	752
Dérivés		-0,2		4	0,0		0	-0,2		4
Total		1,8	12,6	2 498	2,5	1,2	268	4,3	13,9	2 766

Répartition des encours de placements titres par catégorie de titres



Après mise en transparence des OPC résidents³, les encours de placements des assureurs sont constitués pour 69% du portefeuille en titres de créance. Les actions représentent 16% du portefeuille. Le solde de 15% est constitué de parts d'OPC.

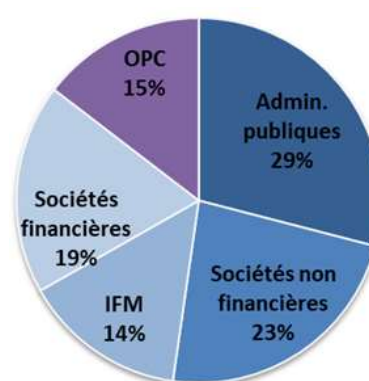
Tous instruments confondus, le portefeuille est composé pour 45% de titres émis en France, 40% de titres émis à l'étranger et 15% d'OPC non ventilés.

Les placements financent en premier lieu le secteur financier (33%, dont 14% pour les banques et autres institutions financières monétaires et 19% pour les sociétés financières), les administrations publiques (29%) et les entreprises non financières (23%).

Répartition des encours de placements titres par zone géographique



Répartition des encours de placements titres par catégorie d'émetteurs



3. La mise en transparence consiste, lorsque l'information est disponible, à substituer les titres d'OPC résidents dans les portefeuilles des assureurs par les titres dans lesquels ces OPC investissent. Il reste 15% de l'encours constitué d'OPC (majoritairement non-résidents) sur lesquels cette opération ne peut pas être réalisée. Après mise en transparence, la part des titres de capital progresse de 7 points de pourcentage (9% à 16%) et celle des titres de créance de 13 points de pourcentage (56% à 69%).

Date de la prochaine publication : 7 janvier 2022